



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-huitième session

Rome, 8-9 décembre 1999

**DISPOSITIONS SPÉCIALES DE FINANCEMENT AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ITALIENNE**

1. À sa soixante-sixième session, le Conseil d'administration a noté et entériné l'intention du Fonds de collaborer avec le Gouvernement de la République italienne et le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU) en acheminant des fonds italiens. Ces fonds devaient être utilisés par le BSP/ONU pour un programme d'assistance aux réfugiés kosovars en Albanie. Le Conseil a également noté que cette opération n'entraînerait aucune utilisation de ressources ni aucun coût net pour le FIDA.
2. Un accord a été signé dans lequel il est précisé que le rôle du FIDA doit se limiter à acheminer les fonds italiens qui se montent à environ 20 000 000 USD au BSP/ONU, et il a ensuite été décidé avec ce dernier que le FIDA lui facturerait une somme forfaitaire de 5 000 USD pour couvrir les frais administratifs du dispositif, ainsi qu'un montant de 50 USD pour chaque mouvement de fonds, sachant qu'il ne devrait pas y avoir plus de dix mouvements de fonds au total. À ce jour, le FIDA a reçu de l'Italie une somme de 3 milliards de liras italiennes (ITL) (environ 1 650 000 USD), somme qu'il a immédiatement transférée au BSP/ONU. Cette opération n'a occasionné aucun coût net pour le FIDA.
3. Le Gouvernement de la République italienne vient de décider d'élargir son programme d'assistance pour en faire notamment bénéficier les réfugiés kosovars des municipalités de Lukovo et Rostuce, toutes deux situées dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine qui borde la République d'Albanie et le Kosovo. Il entend ainsi accroître sa dotation au programme d'un montant de 11 milliards de ITL (environ 6 millions de USD). Comme il s'agit simplement d'étendre le programme d'assistance déjà en place, l'Italie et le BSP/ONU souhaitent continuer à recourir aux dispositions existantes. Ainsi, le rôle du FIDA se limiterait une nouvelle fois à acheminer les fonds, service pour lequel il demanderait comme précédemment 5 000 USD au titre des frais administratifs et 50 USD pour chaque mouvement de fonds. Cette fois encore, il n'y aurait pas plus de dix mouvements de fonds et l'opération n'entraînerait aucun emploi de ressources ni aucun coût net pour le FIDA.